



Crises énergétique et inflationniste

Bulletin de vote à remettre en mairie (boite à lettres ou à l'accueil) ou à retourner par mail à consultation@montbazin.fr avant le **15 janvier 2023**

Liste des mesures possibles	Montant	Oui	Non
Répondre en cochant la case voulue		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Énergie			
Suppression de l'utilisation des douches des vestiaires du stade et de la maison des sports (Un ballon d'eau chaude chauffe entre 200 et 400 L d'eau en continu pour un usage moyen d'environ 30 douches par semaine. L'arrêt de ces ballons entraînera l'impossibilité de prendre des douches)	10 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extinction de l'éclairage public étendu de 20 h à 6 h (4h de plus qu'actuellement)	8 100 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extinction de l'éclairage public étendu de 22 h à 6 h (2h de plus qu'actuellement)	4 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éclairage du stade de football d'une durée de 2h maximum, avec extinction à 22h (Un soir pour le club de football et un soir pour le club de rugby)	4 300 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Limitation de l'éclairage des terrains de tennis jusqu'à 22h et uniquement pour les cours collectifs deux soirs par semaine.	1 500 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiscalité			
Hausse moyenne du taux de la taxe foncière (en plus des 7% qui seront appliqués par décision gouvernementale)	20 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hausse plus importante du taux de la taxe foncière (en plus des 7% qui seront appliqués)	40 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vie du village			
Réduire de 25% les subventions attribuées aux associations (20 500 € en 2022)	5 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fête nationale – Suppression du spectacle (7 000 € en 2022)	4 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Festival de Thau – Maintien du festival mais réduction du coût total (10 000 € en 2022)	2 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fête locale — Remplacement d'un des orchestres par une animation moins onéreuse	3 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fête de la Garrigue (Un jour au lieu de deux)	7 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunesse			
Augmentation de 10% du tarif de l'Accueil Loisirs Périscolaire à partir du 1/09/2023 (hors repas)	2 380 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Augmentation de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) de 10%	2 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Liste des mesures possibles	Montant	Oui	Non
Personnel communal			
Ne pas remplacer les policiers municipaux par des ASVP l'été durant la période de congés (Un policier seul ne pourra plus patrouiller sur la voie publique)	8 800 €		
Entretien des équipements			
Arrêt de l'entretien du stade par une entreprise extérieure. L'arrêt de l'entretien de la pelouse la rendra rapidement impraticable pour la compétition et 20 000 à 30 000 € seront nécessaires pour la refaire	14 000 €		
Arrêt du remplacement du mobilier urbain dégradé (bornes, barrières, panneaux non réglementaires...) Cette action entraînerait une dégradation du paysage urbain.	8 000 €		
Arrêt du renouvellement des traçages de voirie (passages piétons, stationnements...) Cette action engendrerait des risques vis-à-vis de la sécurité.	12 000 €		
Baisse des frais de gestion			
Supprimer une édition papier de la lettre du maire par an	3 000 €		
Social			
Réduire les subventions au CCAS (Centre communal d'actions sociales) de 20% (10 000 € actuellement)	2 000 €		
Remplacement des activités ALSH nécessitant des déplacements en bus par des activités sur la commune	9 700 €		
Révision de la formule repas des aînés (12 300 € en 2021 avec distribution de 420 Repas à domicile)	4 000 €		
Urbanisme et environnement			
Arrêt des subventions aux propriétaires pour la restauration des façades dans le centre ancien (2 000 € en moyenne)	2 000 €		

Nom (de naissance pour les femmes mariées) :

Prénom :

Pour participer il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales.